



## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Convocation :** 20/09/2024

**Affichage liste délibérations :** 02/10/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE :** Madame PAILLOT

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

#### **ABSENT**

Madame Edwige MOIOLI

**DEL20240926\_3**

**SUBVENTION À L'ÉCOLE SIMONE VEIL AU TITRE D'UN REMBOURSEMENT EN AVANCE DE FRAIS**

**RAPPORTEUR :** Azdine MERMOURI

Dans le cadre d'une sortie scolaire au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation le 4 juillet 2024, l'école primaire Simone Veil a acheté des billets de train de la gare de Givors Ville



à la gare de Lyon Perrache Il s'agit d'un achat de 60 billets de train pour le transport de 50 enfants et 10 adultes, pour un montant total de 418 €.

Les billets ayant tous été achetés par l'école Simone Veil et le mode de mise en vente via la SNCF ne permettant pas aux collectivités de réserver et payer l'achat d'une partie de ces billets, il convient de verser une subvention d'un montant de 418 € à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) de cet établissement, conformément à la demande ci-annexée.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**34 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'ALLOUER la somme de 418 € au titre du remboursement de l'avance de frais à l'OCCE de l'école primaire Simone Veil dans le cadre d'une sortie scolaire au cours de l'année scolaire 2023/2024 ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget communal 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Ecole Simone Veil  
269 rue Jacques Prévert  
69700 Givors

Le 3 septembre 2024

Objet : Remboursement des frais de sortie

Madame, Monsieur,

Nous avons organisé une sortie à Lyon pour la fin d'année scolaire en direction du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le 4 juillet 2024, nécessitant un voyage en train Ter de la gare de Givors ville jusqu'à la gare de Perrache. La sortie avait été approuvée par la mairie, ainsi que le budget. Cependant, la SNCF a refusé le bon de commande pour pouvoir finaliser l'achat des billets car le règlement devait avoir lieu avant la sortie prévue. Nous avons dû régler les frais du voyage (sans pouvoir bénéficier du tarif groupe) à la gare, soit un montant de 418 euros pour cinquante enfants et dix adultes.

Madame Dima-Kahoul

Directrice groupe scolaire Simone Veil

003/1735 /722405/64  
GUSTVQ9JZ9A6  
A CONSERVER  
TICKET CLIENT  
DEBIT  
MONTANT= 150,00 EUR  
No AUTO : 760569  
C @ C  
773 001 025019  
DC13953830FC99  
\*\*\*\*\*5374  
20041  
51903758400728  
0111033  
GIVORS  
SNCF 69  
le 02/07/24 a 18:06:50  
CB INVENTIVE  
A000000421010  
CARTE BANCAIRE

CARTE BANCAIRE  
A0000000421010  
CB INVENTIVE  
le 02/07/24 a 17:44:30  
SNCF 69  
GIVORS  
0111033  
51903758400728  
20041  
\*\*\*\*\*5374  
2AAB43271C088B42  
773 001 025017  
C @ C  
No AUTO : 887163  
MONTANT= 118,00 EUR  
DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER  
GU57VQ9JZ954  
/722405/64  
/003/1735

CARTE BANCAIRE  
A0000000421010  
CB INVENTIVE  
le 02/07/24 a 17:55:36  
SNCF 69  
GIVORS  
0111033  
51903758400728  
20041  
\*\*\*\*\*5374  
FB19D210FA809ACF  
773 001 025018  
C @ C  
No AUTO : 351143  
MONTANT= 150,00 EUR  
DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER  
GU57VQ9JZ9NO  
/722405/64  
/003/1735

Envoyé en préfecture le 02/10/2024  
Reçu en préfecture le 02/10/2024  
Publié le  
ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926\_3-DE



Gare de Givors Ville

- ATTESTATION DE PRIX
- RECU POUR ACHAT DE TITRE

De Givors à Lupa

- TRAJET  Simple  Aller et retour
- CLASSE  1ère  2nde

Tarif pour

- BILLET Seul
- BILLET + RESERVATION
- ABONNEMENT
- AUTRE

le 4 juillet 2024

TOTAL DES PRESTATIONS

Nombre de voyageurs

MONTANT TOTAL

Seize euros et cinquante centimes  
16,50 €

SNCF  
REGION DE LYON

2 - JUL. 2024

GARE DE GIVORS VILLE

722405